

COMMUNE DE JAULGONNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2011

Etaient présents : Mme M. MARCHAND – Mr L. SIMONET – Mme A. MARICOT – M. J.M. HERAULT – Mme A. BRUNEAU – Mr D. BEAUMONT – Mr Ph. DUBAUX – Mme C. DUSSART – Mme I. MARCHAND-LARUE - Mr G. MATHIEU – Mr S. MOROY – M. E. ROBY – M. P. TARAMINI – Mme J. TELLIER
Mme N. RABINEAU absente excusée donne pouvoir à A. MARICOT
Mme A. MARICOT a été élue secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT C.U.I. M. CARTIER

Le Conseil Municipal, considérant que Monsieur Alain CARTIER en Contrat Unique d'Insertion dispose d'un contrat jusqu'au 9 novembre 2011, que son travail donne entière satisfaction, que Pôle emploi encadre les renouvellements qui peuvent être au maximum au nombre de 3 de 6 mois, et qu'il a déjà bénéficié de 3 contrats C.U.I.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

ACCEPTTE que soit organisé le renouvellement à compter du 10 novembre 2011.

CADEAU DE MARIAGE A UN PERSONNEL DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal, considérant le mariage de Mademoiselle Emilie MACHIN le 4 juin 2011,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE que la commune offre une somme de 50,00 €uros sous forme d'un chèque cadeau au personnel communal célébrant une union.

CADEAU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Conseil Municipal, vu la délibération 33/2011 désignant Madame FAY Mauricette commissaire enquêtrice pour l'enquête publique du déclassement des sentes qui s'est déroulée du 18 mai 2011 au 17 juin 2011 et ce à titre gracieux et considérant que cette prestation a été assurée par Madame FAY Mauricette

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE que la commune prendra en charge l'achat d'un panier gourmand d'une valeur de 76,00 €uros offert à Madame Mauricette FAY afin de la remercier de sa prestation gracieuse.

Redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de distribution de gaz

Le Conseil Municipal, vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, considérant que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis le décret du 2 avril 1958, et que l'action collective des syndicats d'énergie, tels que l'USEDA auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de la redevance.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

ADOPTTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Bail 20 rue de Château-Thierry

Il a été décidé un renouvellement du bail pour 6 mois et des travaux de réfection du grillage en régie.

Départ locataire 4 bis place du Puits

Etat des lieux à faire et divers travaux de réfection avant relocation. Diagnostics immobiliers de janvier 2009 pour le plomb et diagnostic énergétique valables.

Ecluse routière

Décision de poursuivre l'écluse temporaire en la modifiant (plots décalés) afin de vérifier son efficacité par temps difficiles.

Travaux salle de conseil

Gros problèmes d'humidité à régler car le mur est très dégradé. Les 3 devis d'étanchéité seront étudiés par la commission des travaux qui décidera également du peintre et du tapisser. Ces travaux subventionnés par la DETR 2011 pourront être engagés car prévus au budget.

Mise en place du Gaz à Jaulgonne

La Commune étudie l'opportunité d'installer le gaz dans les bâtiments communaux : mairie, salle culturelle, 3 logements locatifs et église. Une étude comparative de la consommation au fuel et au gaz permet de mettre en valeur une économie de 30 à 35 % par an. En cas de changement de chaudière, le passage au gaz de la Mairie serait rentable au bout de 6 ans et 4 ans si on adapte la chaudière existante. Concernant la salle culturelle, la chaudière encore récente est à conserver et son adaptation pour passage au gaz serait rentabilisé au bout de 6 ans. Des études seront réalisées par des chauffagistes sur les autres bâtiments.

Des boitiers de branchement vont donc être demandés et la commune afin de profiter du prix préférentiel. L'adaptation ou le changement des chaudières se fera dans les années à venir afin de finaliser l'installation. L'installation du réseau fait l'objet de réunions hebdomadaires ou bi-hebdomadaires entre la commune, l'entreprise donneur d'ordre (GrDF) et le poseur (TPL) afin de résoudre les difficultés au fur et à mesure.

Décision modificative n° 02/2011

Dans le cadre des travaux dans les logements locatifs de la commune et de l'achat d'une vitrine pour la salle culturelle, il convient de faire une décision modificative.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de transférer du compte 21532 – 103 assainissement 6 000,00 €uros qui seront portés sur les comptes 21318 -112 travaux immeuble 20 rue Château-Thierry pour 700,00 €uros, 21318 – 113 travaux immeuble poste pour 5 000,00 €uros et 2188 – 123 propriété Bernier (salle culturelle) pour 300,00 €uros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 45.

POUR AFFICHAGE OFFICIEL DU 4 octobre 2011 AU 4 décembre 2011

Le Maire,

